

GLOBAL X

par Mirae Asset

—

FNB GLOBAL X ACTIF OBLIGATIONS HYBRIDES ET ACTIONS PRIVILÉGIÉES

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS ACTIF OBLIGATIONS HYBRIDES ET ACTIONS PRIVILÉGIÉES)

(HYBR : TSX)

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2024

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	5
Faits saillants de nature financière	10
Rendement passé	13
Sommaire du portefeuille de placements	14

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	16
--	-----------

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	17
États du résultat global	18
États de l'évolution de la situation financière	19
États des flux de trésorerie	20
Tableau des placements	21
Notes afférentes aux états financiers	28

Message du chef de la direction

Nous n'en sommes qu'à la moitié de 2024 et cette année est déjà l'une des plus importantes et des plus marquantes de notre histoire.

Après avoir annoncé publiquement notre intention de procéder au début du mois de mars au repositionnement de la marque, nous avons terminé le processus de changement de nom de Horizons ETFs pour celui de Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** ») le 1^{er} mai 2024.

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant au delà de 100 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés.

Par ailleurs, notre gamme de FNB – l'une des plus importantes et des plus anciennes au Canada – continue de se négocier selon les symboles et les mandats initiaux, tandis que les fonds de la marque Horizons portent maintenant le nom de Global X. Une autre décision prise en tenant compte des intérêts de nos investisseurs.

Cette année et dans les années à venir, nous demeurons déterminés à aider les Canadiens à s'y retrouver dans les tendances émergentes qui façonnent les marchés et à en tirer parti, tout en offrant des solutions de placement et une expérience client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2024. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (FNB) et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

En mai, nous avons lancé le plus grand nombre de fonds de notre histoire, soit 17 nouveaux FNB.

En partenariat avec les principaux fournisseurs d'indices mondiaux, notamment Nasdaq, S&P et MSCI, nous avons élargi notre gamme de FNB d'actions essentiels, qui offre une exposition aux indices de référence à faible coût, avec 15 nouveaux FNB, y compris des stratégies de superposition d'options d'achat couvertes innovantes et à faible effet de levier. Notre gamme élargie de FNB d'actions essentiels vise à permettre aux Canadiens d'investir comme ils le veulent, qu'ils recherchent un plus grand potentiel de revenu, un potentiel de croissance accru ou les deux.

Sur le plan thématique, les mandats des nouveaux FNB lancés ont porté sur la révolution émergente de l'IA, par l'entremise du FNB Global X Indice intelligence artificielle et technologie (« **AIGO** »), et sur les géants mondiaux d'aujourd'hui, par l'entremise du FNB Global X Indice Top 10 d'actions de valeurs sûres en innovation (« **TTTX** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2024, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de notre nouvelle marque est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation » et nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta

Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif obligations hybrides et actions privilégiées (auparavant, FNB Horizons Actif obligations hybrides et actions privilégiées) (« HYBR » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HYBR est d'offrir aux porteurs de parts un niveau élevé de revenu en investissant dans un portefeuille composé de titres de créance et d'autres titres assimilables à des titres de créance, notamment des titres de créance hybrides de sociétés (les « titres hybrides ») et des instruments de fonds propres de catégorie 1 non traditionnels (les « instruments FPC1 ») (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »)), et de titres de capitaux propres générant un revenu, y compris des titres privilégiés (à taux fixe perpétuels, à taux variable différé, encaissables par anticipation et à taux variable), de sociétés canadiennes et américaines. HYBR peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux monnaies autres que le dollar canadien au gré de son sous-conseiller.

Pour atteindre les objectifs de placement de HYBR, le sous-conseiller de HYBR, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à la recherche fondamentale pour choisir des titres de sociétés qui, selon l'avis du sous-conseiller sur le secteur et les perspectives de croissance de la société, devraient être inclus dans le portefeuille de placement de HYBR. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation du profil de risque de chaque société sont effectuées afin de confirmer la sélection et la pondération relative de chaque titre détenu par HYBR.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

HYBR investit principalement dans un portefeuille composé de titres de créance et de titres assimilables à des titres de créance de sociétés, notamment des titres hybrides, des instruments FPC1 (comme des billets RCRL), des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (les « FPUNV ») qui peuvent être des créances subordonnées ou des actions privilégiées, des titres privilégiés (à taux fixe perpétuels, à taux variable différé, encaissables par anticipation et à taux variable) et d'autres titres générant un revenu d'émetteurs nord-américains.

HYBR peut, à l'occasion, investir également dans des titres hybrides, des actions privilégiées et d'autres titres générant un revenu d'émetteurs non nord-américains ainsi que dans des fonds inscrits en bourse. HYBR peut investir dans des titres non de qualité supérieure qui, généralement, représenteront dans l'ensemble moins de 50 % de l'actif net de HYBR au moment de l'achat.

En prévision de conditions défavorables ou en réaction à de telles conditions ou à des fins défensives ou afin de gérer de nouvelles activités de souscription, HYBR peut temporairement détenir une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire ou d'autres équivalents de trésorerie qui, généralement, dans l'ensemble, ne dépasseront pas 20 % de l'actif net de HYBR. HYBR peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture des monnaies.

HYBR peut se fonder sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HYBR en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site www.globalx.ca ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document). **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2024, les parts du FNB ont produit un rendement de 17,84 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, le rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX (l'« indice ») s'est établi à 14,19 % pour la même période.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

L'indice d'actions privilégiées S&P/TSX est conçu pour suivre la performance des actions privilégiées canadiennes. Les actions privilégiées prévoient le versement de dividendes à un taux déterminé et elles ont préséance sur les actions ordinaires en ce qui concerne le versement de dividendes et la liquidation des actifs.

Revue générale du marché

Les rendements obligataires nord-américains ont augmenté et la courbe de rendement s'est accentuée au cours du premier semestre de l'année 2024. Aux États-Unis, l'économie a été résiliente et l'inflation est demeurée élevée, et l'on s'attendait à ce que la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») doive maintenir les taux plus élevés, plus longtemps. Puis, les données économiques ont finalement commencé à signaler un ralentissement, ce qui montre que la politique monétaire restrictive contribue à modérer l'économie. Plus tard au premier trimestre, un atterrissage en douceur est devenu de plus en plus probable, situation nécessitant des baisses de taux d'intérêt avant la fin de l'année. La Fed a cependant encore besoin d'autres indications que l'inflation diminue avant de commencer à assouplir sa politique monétaire. À la fin de mars, les investisseurs prévoyaient que la Fed réduirait son taux de 70 points de base en 2024 pour le ramener à 4,63 %, et la première baisse de 25 points de base était attendue au plus tard en juillet. À la fin du deuxième trimestre, on prévoyait des réductions de seulement 40 points de base pour l'année, la première baisse étant maintenant prévue en novembre. Au début du trimestre, le marché ne prévoyait qu'une seule baisse de taux vers la fin de l'année.

La Banque du Canada a réduit son taux cible du financement à un jour, le faisant passer de 5,00 % à 4,75 % en juin. Étant donné l'offre excédentaire dans l'économie canadienne et la baisse de l'inflation, la Banque du Canada a bon espoir de pouvoir atteindre sa cible d'inflation de 2 % au fil du temps. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs de la Banque du Canada a déclaré que la politique monétaire n'avait plus besoin d'être aussi restrictive et a réduit son taux directeur de 25 points de base. L'inflation a reculé par rapport aux sommets de 2022 et l'ampleur des hausses de prix s'est amoindrie. Depuis le début de 2024, l'inflation globale est passée de 3,5 % à 2,9 % et l'inflation de base a reculé en moyenne de 70 points de base pour s'établir à 2,9 %. Toutefois, les investisseurs ont été déçus en juin par les données récentes sur l'inflation, laquelle a légèrement remonté après avoir diminué pendant quatre mois consécutifs. Le marché s'attend maintenant à ce que la Banque du Canada réduise seulement deux fois son taux en 2024 pour le ramener à 4,25 %, la prochaine baisse étant prévue en septembre. À un certain moment, les investisseurs s'attendaient à des réductions supplémentaires de 75 points de base avant la fin de l'année. Dans ce contexte, les écarts sur les obligations provinciales à moyen terme et sur les obligations de sociétés ont diminué de 4 points de base dans les deux cas, pour se fixer respectivement à 55 points de base et à 149 points de base.

Le marché des actions privilégiées canadiennes s'est très bien comporté au premier semestre de l'année, mais il a été volatil. Le rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX s'est établi à 14,19 % et celui de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share (composé exclusivement d'actions privilégiées à taux révisable) à 17,09 %. Cette catégorie d'actifs a été essentiellement soutenue par les rachats, par les banques, des titres à taux révisable déterminé assortis d'un taux révisable faible et par la vigueur des titres hybrides et des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »). Les mouvements de capitaux qui ont été négatifs vers la fin du premier semestre expliquent le gros de la volatilité, surtout en juin. Le secteur financier, y compris les services financiers et les banques, a produit des rendements supérieurs, tandis que les secteurs des télécommunications et des services publics ont été à la traîne. Les titres à taux révisable déterminé ont continué de dégager des rendements supérieurs, tandis que la plupart des titres à taux variable et des actions perpétuelles à taux fixe ont fait l'inverse.

Revue du portefeuille

La performance du FNB au premier semestre de 2024 est principalement attribuable à la surpondération des titres hybrides et des billets à remboursement de capital à recours limité (« RCRL »). De plus, la sous-pondération des titres dans les fonds de placement immobilier et les banques a contribué au rendement du FNB. La sous-pondération et la sélection de titres dans les secteurs des services financiers et des télécommunications a nui au rendement du FNB.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Perspectives

La Banque du Canada a amorcé le processus d'assouplissement de la politique monétaire, et le sous-conseiller s'attend à ce que ce processus se poursuive en 2024 et en 2025. Cependant, le sous-conseiller ne s'attend pas à ce que la Banque du Canada réduise son taux à chaque réunion jusqu'à ce qu'elle atteigne un niveau neutre. Le sous-conseiller s'attend à ce que les mesures ne soient pas uniformes, puisque la résilience de l'économie et les risques continuent de peser sur les perspectives d'inflation. L'économie américaine a été plus résiliente que celle du Canada, mais elle commence aussi à montrer des signes d'affaiblissement qui mèneront éventuellement à une baisse des taux d'intérêt de la Fed. La politique restrictive donne des résultats dans les deux pays, mais les décalages sont longs et variables. Le sous-conseiller s'attend à une volatilité accrue des taux d'intérêt à mesure que le marché passe à des taux plus bas, ce qui devrait offrir des occasions en matière de négociation. L'offre élevée d'obligations et les événements géopolitiques contribueront également à ce contexte. Les écarts de taux des obligations de première qualité sont proches des moyennes historiques à long terme. Le scénario de référence du sous-conseiller prévoit un atterrissage en douceur de l'économie, où l'économie au Canada affiche une croissance en deçà de son potentiel, mais ne tombe pas en récession, où l'inflation tend vers la cible en 2024 et en 2025 et où la Banque du Canada ramène les taux à un niveau neutre au cours de cette période. Le sous-conseiller se concentre aujourd'hui sur les secteurs de grande qualité ou sur les titres dont les écarts sont intéressants.

Le rendement moyen actuel des actions privilégiées canadiennes demeure à des niveaux intéressants d'un point de vue historique et il devrait augmenter sensiblement au cours des prochains trimestres et des prochaines années étant donné que les titres à taux révisable déterminé sont révisés en fonction d'un taux des obligations du Canada à 5 ans beaucoup plus élevé. Les banques et les émetteurs d'autres secteurs devraient continuer de racheter certaines actions privilégiées qui sont coûteuses par rapport aux nouvelles émissions de titres hybrides et de billets RCRL, ce qui devrait soutenir le marché des actions privilégiées canadiennes. La volatilité devrait demeurer importante au cours des prochains trimestres de 2024, sous réserve du calendrier et de l'ampleur des prochaines baisses de taux d'intérêt de la banque centrale dans le contexte actuel de faible croissance du produit intérieur brut canadien. Les mouvements de capitaux continueront de créer un peu de volatilité, car les investisseurs pourraient continuer d'avoir recours aux prises de profits. Le sous-conseiller est disposé à accroître le risque du portefeuille si des occasions se présentent et à faire des prises de profits si c'est nécessaire. Dans le contexte actuel, le sous-conseiller estime que les titres à taux révisable déterminé dont la révision aura lieu ultérieurement en 2024 et en 2025 offrent le meilleur potentiel risque-rendement étant donné qu'à son avis, le taux des obligations du Canada à 5 ans pourrait se maintenir au-dessus de 3 % au cours des prochains trimestres.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, le FNB a généré un résultat global brut de 10 443 795 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 1 049 174 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 240 567 \$ (289 934 \$ en 2023), dont une tranche de 27 737 \$ (31 999 \$ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 1 422 599 \$ aux porteurs de parts (2 031 421 \$ en 2023).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Changement de dénomination

Le 6 mars 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire de placements du FNB, a annoncé qu'il allait procéder à un changement de marque et adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. en mai 2024. Le changement de dénomination ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire de placements demeurent les mêmes.

Changement de dénomination du FNB

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2024, le nom du FNB Horizons Actif obligations hybrides et actions privilégiées a été changé pour FNB Global X Actif obligations hybrides et actions privilégiées. Le changement de dénomination du FNB a été effectué pour refléter la marque Global X.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 12) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Actif net à l'ouverture de la période	7,88	7,69	9,86	8,08	8,09	8,41 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation						
Total des revenus	0,22	0,46	0,43	0,40	0,43	0,43
Total des charges	(0,03)	(0,05)	(0,06)	(0,07)	(0,05)	(0,06)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	0,06	(0,33)	0,05	0,06	(1,08)	(0,74)
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	1,16	0,51	(2,16)	1,65	0,68	0,39
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	1,41	0,59	(1,74)	2,04	(0,02)	0,02
Distributions						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,20)	(0,05)	–	–	–	–
À partir des dividendes	–	(0,37)	(0,36)	(0,30)	(0,41)	(0,38)
Remboursement de capital	–	–	(0,08)	(0,08)	–	(0,01)
Total des distributions³⁾	(0,20)	(0,42)	(0,44)	(0,38)	(0,41)	(0,39)
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	9,07	7,88	7,69	9,86	8,08	8,09 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période ¹⁾	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur liquidative (en milliers)	58 542	59 090	73 516	75 854	44 131	89 624 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	6 452	7 502	9 560	7 697	5 465	11 085
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,64 %	0,64 %	0,64 %	0,65 %	0,65 %	0,65 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	0,73 %	0,71 %	0,73 %	0,92 %	0,75 %	0,70 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,04 %	0,03 %	0,07 %	0,12 %	0,07 %	0,14 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	6,29 %	16,95 %	32,92 %	32,19 %	17,34 %	53,21 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	9,07	7,88	7,69	9,86	8,08	8,09 \$
Cours de clôture	9,04	7,85	7,66	9,84	8,06	8,10 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2024 et aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

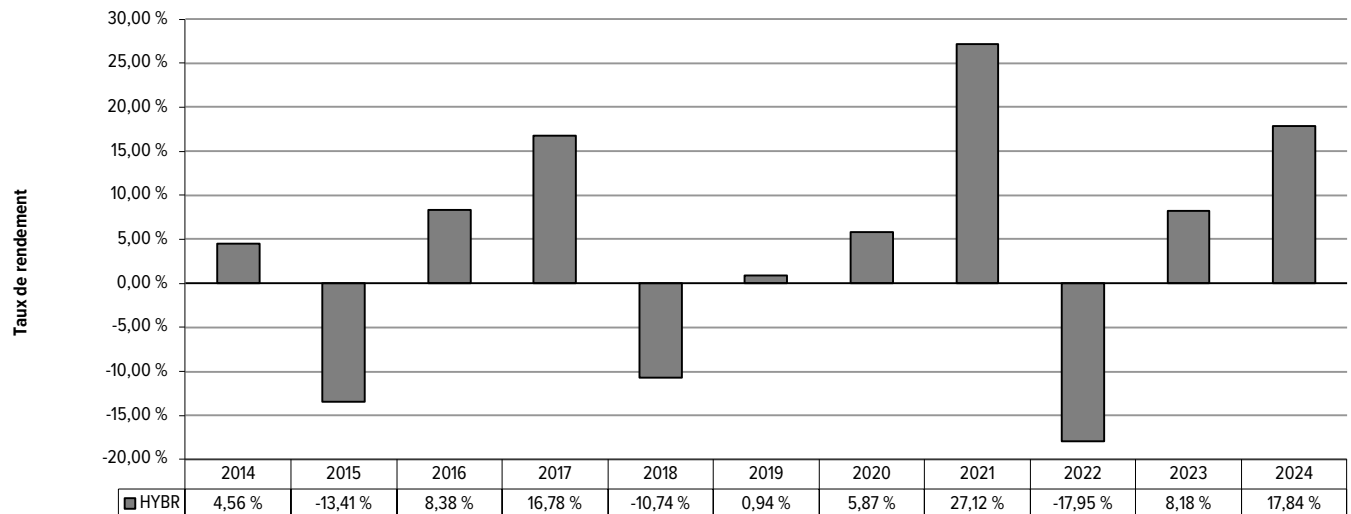
Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
8 %	77 %	15 %

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 1^{er} octobre 2013.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2024

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Titres privilégiés canadiens	47 215 821 \$	80,65 %
Titres à revenu fixe canadiens	10 993 628	18,78 %
Contrat à terme - couverture des devises*	1 474	0,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	510 312	0,87 %
Autres actifs, moins les passifs	(179 327)	-0,30 %
	58 541 908 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Services financiers	23 775 287 \$	40,61 %
Énergie	14 352 278	24,52 %
Obligations de sociétés	10 993 628	18,78 %
Services publics	4 905 455	8,38 %
Services de communication	4 182 463	7,14 %
Produits de consommation courante	338	0,00 %
Contrat à terme - couverture des devises*	1 474	0,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	510 312	0,87 %
Autres actifs, moins les passifs	(179 327)	-0,30 %
	58 541 908 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2024

25 principaux placements*	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
La Banque Toronto-Dominion	9,82 %
Enbridge Inc.	9,65 %
Banque Royale du Canada	8,04 %
BCE Inc.	7,14 %
Société Financière Manuvie	6,79 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6,60 %
Banque de Montréal	6,39 %
Pembina Pipeline Corp.	5,50 %
TC Energy Corp.	4,94 %
Brookfield Corp.	4,23 %
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc.	3,24 %
AltaGas Ltd.	2,59 %
Cenovus Energy Inc.	2,55 %
Banque Nationale du Canada	2,51 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,54 %
Great-West Lifeco Inc.	1,43 %
Financière Sun Life Inc.	1,41 %
Intact Corporation Financière	1,21 %
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	1,18 %
Brookfield Office Properties Inc.	1,14 %
Fairfax Financial Holdings Ltd.	1,13 %
Emera Inc.	1,04 %
Algonquin Power & Utilities Corp.	1,02 %
Capital Power Corp.	0,95 %
Banque Laurentienne du Canada	0,94 %

* Il est à noter que les 25 principaux placements représentent le total des titres privilégiés ou des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Global X Actif obligations hybrides et actions privilégiées (auparavant, FNB Horizons Actif obligations hybrides et actions privilégiées) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Rohit Mehta
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Les auditeurs du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers.

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

	2024	2023
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	510 312 \$	774 260 \$
Placements (note 6)	58 209 449	58 353 464
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	231 614	260 341
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	–	17 756
Actifs dérivés (note 3)	1 474	3 891
Total des actifs	58 952 849	59 409 712
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 9)	29 605	31 095
Frais d'exploitation à payer	2 431	2 519
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	169 205	30 269
Distribution à payer	209 700	255 068
Passifs dérivés (note 3)	–	947
Total des passifs	410 941	319 898
Actif net	58 541 908 \$	59 089 814 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	6 452 322	7 501 991
Actif net par part	9,07 \$	7,88 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta
Administrateur



Thomas Park
Administrateur

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2024	2023
Produits		
Revenu de dividendes	1 253 842 \$	1 871 049 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	343 038	391 449
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	600	529
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	438 422	(198 507)
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	(51)	(869)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	8 407 832	(1 014 694)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	112	217
	10 443 795	1 049 174
Charges (note 9)		
Frais de gestion	185 953	224 590
Honoraires d'audit	4 291	8 033
Honoraires du comité d'examen indépendant	373	127
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	15 538	15 602
Honoraires juridiques	275	893
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	6 421	7 978
Frais d'administration	15 743	15 336
Coûts de transaction	11 973	17 310
Autres charges	-	65
	240 567	289 934
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(27 737)	(31 999)
	212 830	257 935
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	10 230 965 \$	791 239 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	1,41 \$	0,08 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2024	2023
Actif net à l'ouverture de la période	59 089 814 \$	73 516 053 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	10 230 965	791 239
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	226 068	1 817 260
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(9 585 199)	(1 557 601)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	2 859	6 329
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(1 422 599)	(2 031 421)
Actif net à la clôture de la période	58 541 908 \$	72 541 859 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	10 230 965 \$	791 239 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(438 422)	198 507
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(8 117)	10 247
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(8 407 832)	1 014 694
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	(88)	(237)
Achat de placements	(3 496 118)	(6 085 379)
Produit de la vente de placements	3 738 531	5 648 810
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	28 727	64 023
Charges à payer	(1 578)	3 160
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	1 646 068	1 645 064
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	1 136	1 265 003
Montant versé au rachat de parts	(446 132)	(474 236)
Distributions versées aux porteurs de parts	(1 465 108)	(2 038 630)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(1 910 104)	(1 247 863)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(264 036)	397 201
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	88	237
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	774 260	677 622
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	510 312 \$	1 075 060 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	326 666 \$	404 465 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 298 941 \$	1 922 058 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS (80,65 %)			
Services financiers (40,61 %)			
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 29, taux variable, perp.	50 918	1 058 660 \$	1 266 840 \$
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 31, taux variable, perp.	20 205	443 717	492 194
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 33, taux variable, perp.	23 682	500 923	566 000
Brookfield Corp., priv., série 24, taux variable, perp.	21 118	345 689	346 124
Brookfield Corp., priv., série 26, taux variable, perp.	9 186	162 245	150 834
Brookfield Corp., priv., série 30, taux variable, perp.	40	900	834
Brookfield Corp., priv., série 32, taux variable, perp.	1 465	32 830	32 728
Brookfield Corp., priv., série 34, taux variable, perp.	10 194	181 100	206 836
Brookfield Corp., priv., série 46, taux variable, perp.	460	9 088	10 580
Brookfield Corp., priv., série 51, 6,45 %, perp.	3 394	38 751	48 365
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 37, 4,90 %, perp.	259	6 540	4 631
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 38, taux variable, perp.	24 533	496 273	454 351
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 40, taux variable, perp.	37 510	728 262	758 827
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 42, taux variable, perp.	24 328	507 961	456 880
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série N, taux variable, perp.	24 358	316 629	274 515
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série R, taux variable, perp.	32 744	612 498	394 893
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 39, taux variable, perp.	11 658	248 804	290 751
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 41, taux variable, perp.	9 884	210 880	238 699
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 43, taux variable, perp.	60 152	1 313 535	1 440 039
Banque Canadienne de l'Ouest, priv., série 5, taux variable, perp.	5 132	92 447	120 345
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série C, taux variable, conv., perp.	62	1 282	1 324
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série G, taux variable, perp.	5 273	84 549	92 752
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série I, taux variable, conv., perp.	5 981	108 683	109 452
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série K, 5,00 %, perp.	2 499	55 047	54 103
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série M, taux variable, perp.	16 637	339 096	403 614
Great-West Lifeco Inc., priv., série G, 5,20 %, perp.	1 682	32 345	34 212
Great-West Lifeco Inc., priv., série H, 4,85 %, perp.	6 982	150 377	134 753
Great-West Lifeco Inc., priv., série L, 5,65 %, perp.	752	19 101	16 589
Great-West Lifeco Inc., priv., série N, taux variable, perp.	22 640	297 182	335 072
Great-West Lifeco Inc., priv., série P, 5,40 %, perp.	2 442	61 687	51 770
Great-West Lifeco Inc., priv., série Q, 5,15 %, perp.	3 777	78 882	74 973
Great-West Lifeco Inc., priv., série R, 4,80 %, perp.	2 627	61 548	48 994
Great-West Lifeco Inc., priv., série S, 5,25 %, perp.	4 756	94 926	96 071
Great-West Lifeco Inc., priv., série T, 5,15 %, perp.	2 337	46 186	46 413

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp.	27 658	574 405	578 882
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 6, 5,30 %, perp.	4 471	96 744	97 691
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 7, taux variable, conv., perp.	29	673	664
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 9, 5,40 %, perp.	87	1 863	1 955
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 11, 5,25 %, perp.	1 364	26 271	29 517
Banque Laurentienne du Canada, priv., cat. A, série 13, taux variable, perp.	14 006	227 045	261 212
Société Financière Manuvie, priv., cat. A, série 2, 4,65 %, perp.	1 721	43 228	34 024
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 3, taux variable, conv., perp.	28 845	391 950	462 097
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 9, taux variable, conv., perp.	130	2 939	3 125
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 11, taux variable, perp.	16 941	364 666	404 551
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 13, taux variable, perp.	2 840	58 499	67 535
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 15, taux variable, perp.	26 961	557 499	594 760
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 17, taux variable, perp.	38 055	780 030	824 271
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 19, taux variable, perp.	36 356	730 171	775 110
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 25, taux variable, perp.	9 420	228 052	221 558
Banque Nationale du Canada, priv., série 30, taux variable, perp.	6 514	131 160	157 313
Banque Nationale du Canada, priv., série 32, taux variable, perp.	28 611	532 183	633 734
Banque Nationale du Canada, priv., série 40, taux variable, perp.	691	15 388	16 722
Banque Nationale du Canada, priv., série 42, taux variable, perp.	50	1 183	1 285
Power Corporation du Canada, priv., série B, 5,35 %, perp.	376	9 614	7 674
Power Corporation du Canada, priv., série D, 5,00 %, perp.	242	4 775	4 634
Corporation financière Power, priv., série K, 4,95 %, perp.	2 973	55 785	57 676
Corporation financière Power, priv., série O, 5,80 %, perp.	506	12 984	11 228
Corporation financière Power, priv., série P, taux variable, perp.	17 030	259 430	263 454
Corporation financière Power, priv., série R, 5,50 %, perp.	1 649	38 114	34 959
Corporation financière Power, priv., série S, 4,80 %, perp.	60	1 511	1 133
Corporation financière Power, priv., série V, 5,15 %, perp.	1 203	22 119	23 856
Banque Royale du Canada, priv., série BD, taux variable, perp.	75 968	1 567 486	1 839 945
Banque Royale du Canada, priv., série BF, taux variable, perp.	55 510	1 129 060	1 303 375
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 8R, taux variable, perp.	12 571	183 202	216 724
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 10R, taux variable, perp.	26 467	497 489	533 045
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 1, taux variable, conv., perp.	63 477	1 419 467	1 558 360
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 3, taux variable, perp.	15 034	324 937	378 255
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 5, taux variable, perp.	51 515	1 051 285	1 236 360
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 7, taux variable, perp.	55 513	1 213 829	1 348 966
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 9, taux variable, perp.	30 468	615 634	734 279
		21 909 293	23 775 287

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Énergie (24,52 %)			
AltaGas Ltd.,priv., série A, taux variable, conv., perp.	35 190	646 057	649 255
AltaGas Ltd., priv., série B, taux variable, conv., perp.	2 595	50 237	54 495
AltaGas Ltd.,priv., série G, taux variable, perp.	19 756	446 720	477 107
Cenovus Energy Inc., priv., série 1, taux variable, perp.	10 271	144 233	184 364
Cenovus Energy Inc., priv., série 3, taux variable, perp.	8 999	200 570	215 886
Cenovus Energy Inc., priv., série 5, taux variable, perp.	3 964	87 403	95 691
Cenovus Energy Inc., priv., série 7, taux variable, perp.	41 978	845 957	997 397
Enbridge Inc., priv., série B, taux variable, perp.	24 399	384 544	424 299
Enbridge Inc., priv., série D, taux variable, perp.	8 136	150 497	142 299
Enbridge Inc., priv., série F, taux variable, perp.	10 376	185 681	186 768
Enbridge Inc., priv., série L, taux variable, perp.	53	1 455	1 501
Enbridge Inc., priv., série P, taux variable, perp.	6 532	122 918	121 822
Enbridge Inc., priv., série R, taux variable, perp.	17 553	321 624	337 895
Enbridge Inc., priv., série 3, taux variable, perp.	61 550	1 087 271	1 088 819
Enbridge Inc., priv., série 7, taux variable, perp.	2 394	41 518	45 294
Enbridge Inc., priv., série 9, taux variable, perp.	12 144	240 068	218 471
Enbridge Inc., priv., série 11, taux variable, perp.	67 634	1 298 114	1 189 682
Enbridge Inc., priv., série 13, taux variable, perp.	52 952	863 287	920 306
Enbridge Inc., priv., série 15, taux variable, perp.	51 780	815 699	890 098
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.	1 991	37 859	38 984
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 5, taux variable, perp.	13 222	247 437	285 463
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.	31 070	619 634	632 275
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 9, taux variable, perp.	34 754	784 745	813 244
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 15, taux variable, perp.	2 590	54 108	53 820
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 17, taux variable, perp.	7 910	145 685	167 455
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 19, taux variable, perp.	49 462	1 123 098	1 191 045
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 21, taux variable, perp.	358	9 107	8 105
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 25, taux variable, perp.	1 057	24 626	24 956
Corporation TC Énergie, priv., série 1, taux variable, conv., perp.	767	13 720	12 548
Corporation TC Énergie, priv., série 3, taux variable, conv., perp.	6 102	90 665	81 340
Corporation TC Énergie, priv., série 5, taux variable, conv., perp.	43 123	597 213	581 729
Corporation TC Énergie, priv., série 7, taux variable, conv., perp.	29 236	541 425	568 640
Corporation TC Énergie, priv., série 9, taux variable, perp.	46 926	904 416	857 338
Corporation TC Énergie, priv., série 11, taux variable, perp.	41 413	836 049	793 887
		13 963 640	14 352 278

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Services publics (8,38 %)			
Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série A, taux variable, conv., perp.	2 068	44 534	44 441
Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série D, taux variable, perp.	2 711	53 796	60 455
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 1, taux variable, perp.	24 495	527 326	536 440
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.	438	9 215	10 613
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 9, taux variable, perp.	46	1 769	1 023
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 11, taux variable, perp.	6 670	152 012	138 736
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.	5 789	132 505	140 557
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 18, 5,50 %, perp.	567	8 636	10 504
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 1, taux variable, conv., perp.	48 484	903 990	846 531
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 2, taux variable, conv., perp.	15 313	305 039	275 634
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp.	35 909	742 805	747 984
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 6, 5,00 %, perp.	1 304	22 926	23 342
Canadian Utilities Ltd., priv., série Y, taux variable, perp.	16 236	337 736	326 668
Canadian Utilities Ltd., priv., série AA, 4,90 %, perp.	1 095	23 082	20 893
Canadian Utilities Ltd., priv., série BB, 4,90 %, perp.	290	5 394	5 568
Canadian Utilities Ltd., priv., série CC, 4,50 %, perp.	64	1 622	1 136
Canadian Utilities Ltd., priv., série DD, 4,50 %, perp.	3 357	60 800	59 335
Canadian Utilities Ltd., priv., série EE, 5,25 %, perp.	506	12 954	10 247
Canadian Utilities Ltd., priv., série FF, taux variable, perp.	2 030	42 388	47 807
Canadian Utilities Ltd., priv., série HH, 4,75 %, perp.	1 520	26 447	28 622
Capital Power Corp., priv., série 1, taux variable, conv., perp.	7 636	100 846	111 524
CU Inc., priv., série 1, 4,60 %, perp.	7 307	127 258	128 676
Emera Inc., priv., série A, taux variable, conv., perp.	22 407	358 942	333 864
Emera Inc., priv., série F, taux variable, perp.	6 511	132 733	122 537
Emera Inc., priv., série J, taux variable, perp.	6 957	120 135	145 540
Emera Inc., priv., série L, 4,60 %, perp.	276	6 900	4 943
Fortis Inc., priv., série G, taux variable, perp.	608	12 573	13 017
Fortis Inc., priv., série H, 4,25 %, perp.	413	6 854	6 278
Fortis Inc., priv., série K, taux variable, perp.	4 037	78 067	79 085
Fortis Inc., priv., série M, taux variable, perp.	22 368	454 849	443 557

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
TransAlta Corp., priv., série C, taux variable, conv., perp.	5 454	100 488	100 354
TransAlta Corp., priv., série E, 5,00 %, perp.	1 704	29 884	36 414
TransAlta Corp., priv., série G, taux variable, perp.	1 895	35 971	43 130
		4 980 476	4 905 455
Services de communication (7,14 %)			
BCE Inc., priv., série R, taux variable, perp.	26 530	453 291	417 847
BCE Inc., priv., série Y, taux variable, perp.	5 463	108 490	92 051
BCE Inc., priv., série AA, taux variable, perp.	12 086	224 443	202 199
BCE Inc., priv., série AD, taux variable, perp.	8 190	147 863	139 394
BCE Inc., priv., série AF, taux variable, perp.	19 900	330 328	330 340
BCE Inc., priv., série AG, taux variable, perp.	43 894	811 861	679 918
BCE Inc., priv., série AH, taux variable, perp.	3 052	64 364	51 396
BCE Inc., priv., série AI, taux variable, perp.	43 887	731 690	680 248
BCE Inc., priv., série AK, taux variable, conv., perp.	54 452	843 508	824 948
BCE Inc., priv., série AM, taux variable, perp.	48 240	748 799	764 122
		4 464 637	4 182 463
Produits de consommation courante (0,00 %)			
George Weston Ltd., priv., série V, 4,75 %, perp.	18	337	338
		45 318 383	47 215 821
TOTAL DES TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS			
TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (18,78 %)			
Obligations de sociétés (18,78 %)			
Algonquin Power & Utilities Corp., remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-18	545 000	534 200	493 569
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11	381 000	381 000	336 133
Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-11-26	190 000	193 895	194 273
Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,06 %, 2028-04-26	800 000	800 000	810 670
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 5,63 %, 2082-05-26	425 000	425 000	413 306
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, perp., 4,90 %, 2025-06-04	170 000	234 166	228 561
La Banque de Nouvelle-Écosse, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,70 %, 2081-07-27	410 000	376 440	336 453
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 7,02 %, 2082-07-27	339 000	339 000	341 444
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-09-28	603 000	603 253	613 660
Banque Canadienne Impériale de Commerce, série 57, taux variable, perp., 7,34 %, 2029-03-12	527 000	527 000	537 346
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,00 %, 2082-01-28	450 000	438 750	395 781

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 7,15 %, 2082-07-28	335 000	334 374	338 249
Banque Canadienne de l'Ouest, série 1, taux variable, remb. par ant., 6,00 %, 2081-04-30	130 000	112 775	128 859
Capital Power Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,13 %, 2054-06-05	171 000	171 000	174 487
Capital Power Corp., taux variable, remb. par ant., 7,95 %, 2082-09-09	260 000	260 000	266 696
Enbridge Inc., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,75 %, 2084-01-15	73 000	73 000	81 678
Gibson Energy Inc., obligations convertibles, série 20-A, taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2080-12-22	370 000	374 938	340 750
Gibson Energy Inc., taux variable, remb. par ant., 8,70 %, 2083-07-12	62 000	62 000	65 711
Inter Pipeline Ltd., série 19-A, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-03-26	548 000	548 000	542 884
Keyera Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-06-13	300 000	300 000	300 439
Banque Laurentienne du Canada, série 1, taux variable, remb. par ant., 5,30 %, 2081-06-15	350 000	351 750	285 237
Société Financière Manuvie, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,38 %, 2081-06-19	343 000	245 245	287 034
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 7,12 %, 2082-06-19	300 000	300 000	303 384
Banque Nationale du Canada, série 1, taux variable, remb. par ant., 4,30 %, 2080-11-15	195 000	193 635	188 809
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,05 %, 2081-08-15	200 000	153 840	167 640
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 7,50 %, 2082-11-16	300 000	300 000	305 553
Rogers Communications Inc., taux variable, remb. par ant., 5,00 %, 2081-12-17	390 000	389 608	377 832
Banque Royale du Canada, série BT, taux variable, perp., 4,20 %, 2027-02-24	1 496 000	1 499 373	1 252 195
Banque Royale du Canada, taux variable, perp., 7,41 %, 2029-01-25	300 000	300 000	308 987
Financière Sun Life Inc., série 21-1, taux variable, remb. par ant., 3,60 %, 2081-06-30	90 000	65 363	75 226
La Banque Toronto-Dominion, série 27, taux variable, perp., 5,75 %, 2027-10-01	432 000	406 150	401 129
La Banque Toronto-Dominion, série 28, taux variable, perp., 7,23 %, 2027-10-01	98 000	98 980	99 653
		11 392 735	10 993 628
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS		11 392 735	10 993 628

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,00 %)			
Contrats de change à terme (0,00 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 232 244 \$ CA pour 169 000 \$ US échéant le 18 septembre 2024		–	1 474
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		–	1 474
Coûts de transaction		(24 616)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,43 %)		56 686 502 \$	58 210 923 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,87 %)			510 312
Autres actifs, moins les passifs (-0,30 %)			(179 327)
ACTIF NET (100,00 %)			58 541 908 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

30 juin 2024

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Actif obligations hybrides et actions privilégiées (auparavant, FNB Horizons Actif obligations hybrides et actions privilégiées) (« HYBR » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 1^{er} octobre 2013. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HYBR. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HYBR est d'offrir aux porteurs de parts un niveau élevé de revenu en investissant dans un portefeuille composé de titres de créance et d'autres titres assimilables à des titres de créance, notamment des titres de créance hybrides de sociétés (les « titres hybrides ») et des instruments de fonds propres de catégorie 1 non traditionnels (les « instruments FPC1 ») (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »)), et de titres de capitaux propres générant un revenu, y compris des titres privilégiés (à taux fixe perpétuels, à taux variable différé, encaissables par anticipation et à taux variable), de sociétés canadiennes et américaines. HYBR peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux monnaies autres que le dollar canadien au gré de son sous-conseiller.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT**i) Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 9 août 2024.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces swaps de taux d'intérêt correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés ainsi que tout montant se rapportant à des revenus courus, le cas échéant, dans les états de la situation financière et comme variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés et revenu d'intérêts à des fins de distribution, le cas échéant, dans les états du résultat global. Lorsque les swaps de taux d'intérêt sont liquidés ou qu'ils viennent à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1^{er} janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
30 juin 2024	467	–	–	11 141	47 299	58 907
31 décembre 2023	721	–	–	10 411	48 201	59 333

Au 30 juin 2024, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,6 % (100,4 % au 31 décembre 2023). Au 30 juin 2024, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 1 485 007 \$ (1 560 450 \$ au 31 décembre 2023). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2024	31 décembre 2023
Indice d'actions privilégiées S&P/TSX ^{MC}	570 049 \$	575 935 \$

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Analyse de la qualité du crédit

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 était la suivante :

Titres privilégiés canadiens par cote de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
P-2 - Deuxième cote de solvabilité	56,2 %	45,5 %
P-3 - Troisième cote de solvabilité	26,2 %	37,4 %
Total	82,4 %	82,9 %

Titres privilégiés américains par cote de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
AAA	0,8 %	1,2 %
A	0,1 %	0,1 %
BBB	7,4 %	6,5 %
BB	9,9 %	9,7 %
Total	18,2 %	17,5 %

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 30 juin 2024, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 9,8 % (9,4 % au 31 décembre 2023) de son actif net.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2024 et du 31 décembre 2023 :

	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Obligations	–	10 993 628	–	–	10 280 487	–
Actions	47 215 821	–	–	48 072 977	–	–
Contrats de change à terme	–	1 474	–	–	3 891	–
Total des actifs financiers	47 215 821	10 995 102	–	48 072 977	10 284 378	–
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	–	–	–	(947)	–
Total des passifs financiers	–	–	–	–	(947)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	47 215 821	10 995 102	–	48 072 977	10 283 431	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2024 et l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2024	150 135 \$	157 644 \$
31 décembre 2023	1 019 198 \$	1 074 953 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2023	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	1 085 \$		961 \$	
Retenues fiscales	(86)	7,93 %	(80)	8,32 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(399)	36,77 %	(352)	36,63 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	600 \$	55,30 %	529 \$	55,05 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2024	7 501 991	25 331	(1 075 000)	6 452 322	7 243 106
2023	9 560 405	225 806	(200 000)	9 586 211	9 638 718

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGES, RABAIS DE COURTAGES SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2024	3 165 \$	188 \$	néant \$
30 juin 2023	9 540 \$	1 200 \$	néant \$

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2023, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
11 754 976 \$	–	–

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2024	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	1 474	–	1 474	–	–	1 474
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	3 891	–	3 891	–	–	3 891
Passifs dérivés	(947)	–	(947)	–	–	(947)

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

—
GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |
TORONTO, ON M5J 2H7

—
1-866-641-5739 OU
416-933-5745
INFO@GLOBALX.CA

GLOBAL X
par Mirae Asset